

Méthode d'estimation de l'énergie consommée en cas de mauvais enregistrement des données de consommation suite à une manipulation frauduleuse en BT \leq 36 kVA

Identification : Enedis-NOI-CF_12E

Version : 2

Nb. de pages : 5

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	30/05/2012	Création	
2	01/03/2017	Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis	ERDF-NOI-CF_12E - V1

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Enedis-PRO-CF_02E : Traitement des fraudes et des dysfonctionnements de comptage.

Résumé / Avertissement

Ce document présente les modalités d'estimation de l'énergie consommée en cas de mauvais enregistrement des données de consommation suite à une manipulation frauduleuse sur un Point de Livraison basse tension, d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA, disposant d'un contrat d'accès au Réseau Public de Distribution (contrat unique ou contrat au tarif réglementé de vente ou contrat CARD).

SOMMAIRE

1. Objectifs et périmètre du document	3
2. Estimation de l'énergie consommée non enregistrée lors d'une fraude	3
2.1. Définition.....	3
2.2. Période à corriger.....	3
2.3. Principes de l'estimation.....	3
2.3.1. Le volume d'énergie enregistré est erroné.....	3
3. Annexes : exemple d'une fraude avec compteur bloqué.....	4
4. Annexes : accès aux informations nécessaires pour l'estimation.....	5

1. Objectifs et périmètre du document

Ce document présente les modalités d'estimation de l'énergie consommée en cas de mauvais enregistrement des données de consommation dans le cadre d'une manipulation frauduleuse relative à un Point de Livraison basse tension, d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA, et disposant d'un contrat d'accès au Réseau Public de Distribution (contrat unique ou contrat au tarif réglementé de vente ou contrat CARD).

La méthode d'estimation de l'énergie consommée non enregistrée dans le cadre d'une fraude commise par un utilisateur sur des Points de Livraison ne disposant pas de contrat d'accès au Réseau Public de Distribution n'est pas traitée dans cette note.

2. Estimation de l'énergie consommée non enregistrée lors d'une fraude

2.1. Définition

Une fraude est matérialisée par des actions délibérées sur le branchement ou le dispositif de comptage, en vue de réduire illicitement la consommation d'énergie enregistrée par le compteur.

2.2. Période à corriger

La période à corriger (période de redressement) correspond à la période pendant laquelle les consommations n'ont pas été correctement enregistrées du fait de la fraude. Il appartient à Enedis d'identifier le début et la fin de la période à redresser et sans pouvoir remonter sur une période antérieure à la mise en service du client.

2.3. Principes de l'estimation

2.3.1. Le volume d'énergie enregistré est erroné

→ L'essentiel ←

L'estimation de la consommation à corriger, pour chaque poste horaire, s'effectue à l'aide de la formule suivante :

$$Conso_{A\ corriger} = \frac{Conso_{référence}}{30} \times nbj_{période\ à\ redresser} - Conso_{constatée}$$

La consommation à corriger est égale à la différence entre l'estimation de l'énergie totale consommée sur la période de la fraude et l'énergie constatée et facturée sur la même période.

Pour réaliser cette estimation, Enedis reporte, sur la période de la fraude, une consommation de référence. Elle est égale à la consommation moyenne de Points de Livraison présentant des caractéristiques de consommation comparables. Elle est définie en fonction de la situation géographique du site, de la puissance souscrite, du tarif et du type de client (résidentiel ou non résidentiel).

Enedis informe le client du redressement par voie postale. Tous les éléments permettant de vérifier l'estimation d'Enedis figurent dans ce courrier (cf. annexes).



L'exemple en annexe de ce document illustre les détails du calcul

Le tableau ci-dessous donne les définitions de chaque terme de la formule d'estimation :

<i>Conso_{A corrigée}</i>	Estimation de l'énergie consommée non enregistrée ou enregistrée à tort pendant la période de la fraude.
<i>Conso_{référence}</i>	Consommation de référence correspondant à la consommation moyenne de Points de Livraison présentant des caractéristiques de consommation comparables. Cette consommation moyenne est définie par catégorie de clients, en fonction du tarif, de la puissance souscrite, de la situation géographique du site et du type de client (résidentiel ou non résidentiel).
<i>Nb_j période à redresser</i>	Nombre de jours de la période à redresser calculés selon la méthode des quantités sur la base de 30 jours par mois et 360 jours par an
<i>Conso_{constatée}</i>	Energie enregistrée pendant la période de la fraude et facturée au client.

3. Annexes : exemple d'une fraude avec compteur bloqué

Fraude : cas d'un compteur bloqué

Caractéristiques du client :
 - Client résidentiel
 - 1 cadran, 9 kVA

Date	Événement	Nature de l'index	Index HP
10/12/2008	Relevé cyclique	Réel	14 100
07/02/2009	Facturation intermédiaire	Estimé	15 127
07/04/2009	Facturation intermédiaire	Estimé	16 118
06/06/2009	Absence au relevé cyclique	Estimé	16 916
07/08/2009	Facturation intermédiaire	Estimé	17 465
07/10/2009	Facturation intermédiaire	Estimé	18 186
09/12/2009	Relevé cyclique	Réel	14 100

← Fraude détectée et avérée et changement du dispositif de comptage

Période à corriger

Période à corriger

Date de début : 10/12/2008
 Date de fin : 09/12/2009
 Durée en jours calculée selon la méthode des quantités, sur la base de 360 jours par an : 359
 Consommation enregistrée en kWh : 0

Consommation moyenne de référence

Consommation : 4 203 kWh/an

Consommation à corriger

Conso_{a corrigée} = 4 203 kWh / 360 jours x 359 jours - 0
 Conso_{a corrigée} = 4 191 kWh

4. Annexes : accès aux informations nécessaires pour l'estimation

L'exemple ci-dessous indique les informations se trouvant en annexe du courrier envoyé par Enedis au client final suite à un redressement. On y retrouve :

- les informations concernant la période à corriger (dates et consommations enregistrées) ;
- les informations concernant les consommations de références.

L'évaluation est effectuée par comparaison de points de livraison ayant des caractéristiques comparables : même puissance et option tarifaire d'acheminement , même typologie – résidentiels, professionnels, collectivités locales et même région. Les caractéristiques utilisées sont :

la puissance constatée : 9 kVA, l'option tarifaire : **double tarif**, la typologie : **résidentiel**, la région de référence : **Paris Ile-France**.

La consommation journalière de référence est de **9,97 kWh/jour** en heures creuses et **14,47 kWh/jour** en heures pleines.

Votre consommation enregistrée entre le 23/01/2010 et le 09/12/2011 soit : 676 jours

	Index au 23/01/2010	Index au 09/12/2011	Consommations (kWh)	kWh/j
Heures creuses :	54903	54903		
Heures pleines :	17492	17492		

Consommations moyennes pour un client résidentiel Heures Creuses Heures Pleines 9kVA en Ile de France

Dates, Index et consommations de la période à corriger